



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

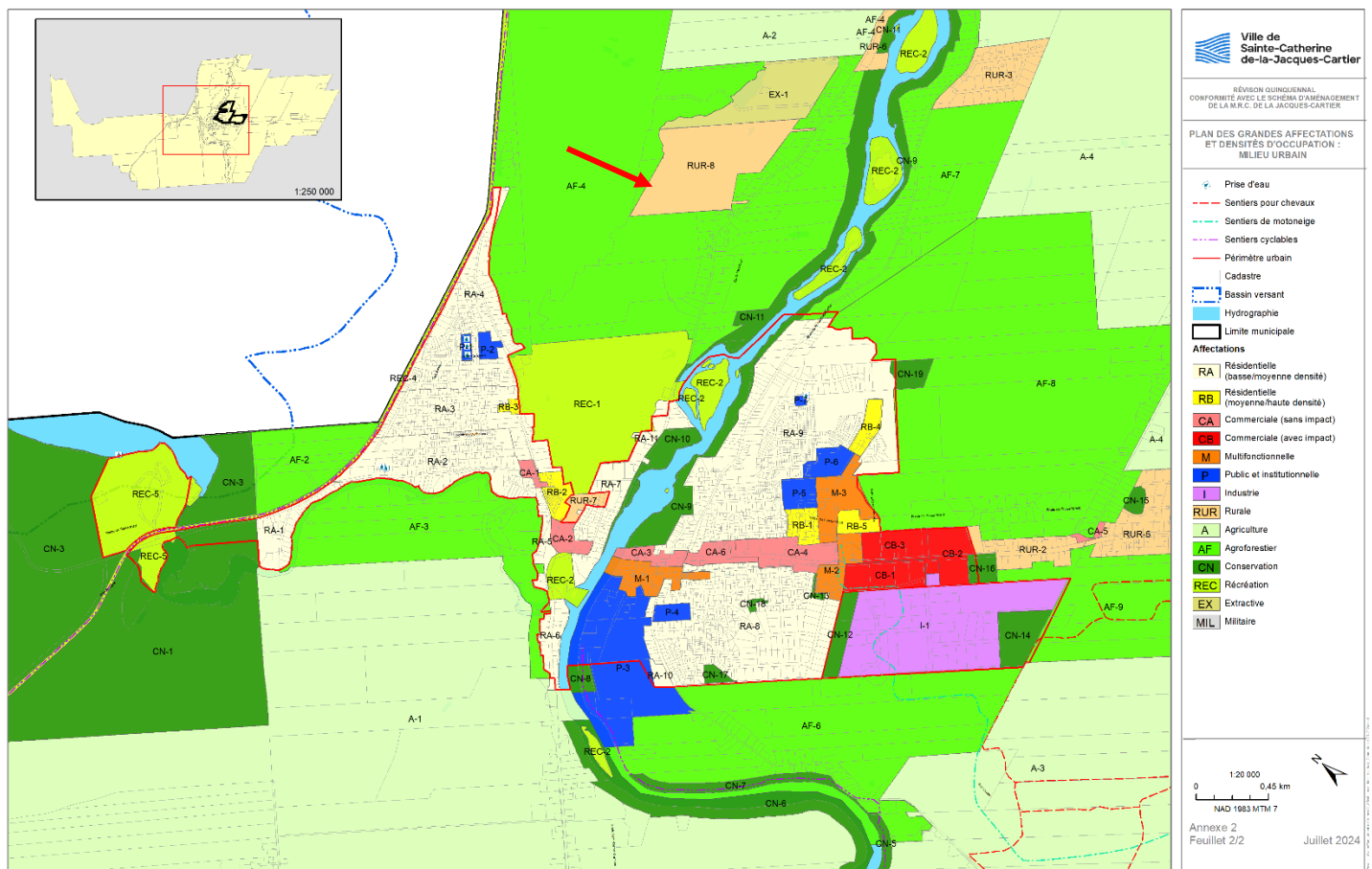
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-375-2024 visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014](#) :

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement vise à assurer la concordance des règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement de la MRC modifié à la demande de la Ville. La modification apportée au Règlement numéro 1258-2014 vise la création de l'aire d'affectation RUR-8 à même les aires d'affectation EX-1 et AF-4 (illustrées sur la carte 1) alors que la modification au Règlement 1259-2014 concerne la création de la zone 120-H à partir des zones 25-F et 27-I (illustrées par les cartes 2 et 3);

**QUE** le projet de règlement **ne contient pas** de disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent pas s'opposer par un vote à ces modifications en ce qui concerne la modification au Plan d'urbanisme numéro 1258-2014, soit les **articles 1 à 4**;

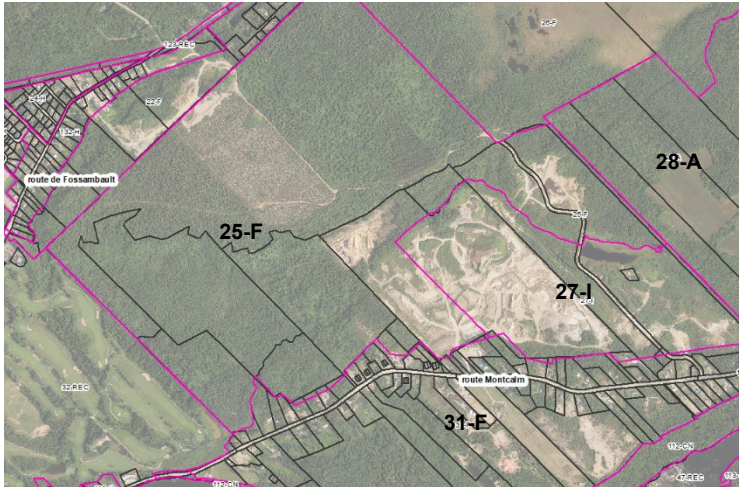
CARTE 1



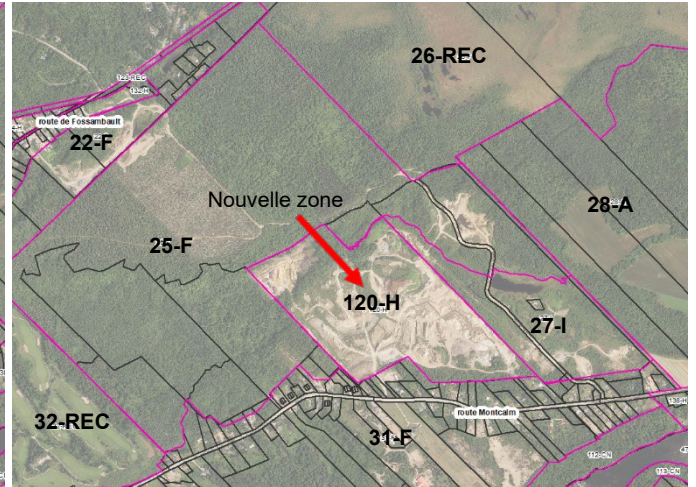
**QUE** le projet de règlement APR-375-2024 **contient** toutefois des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en ce qui concerne les modifications au Règlement de zonage numéro 1259-2014, soit pour les **articles 5 et 6** qui s'appliquent aux zones concernées et aux zones contiguës suivantes :

SECTEUR	ZONES CONCERNÉES	ZONES CONTIGUËS
Route Montcalm, secteur de la sablière	25-F et 27-I	22-F, 26-REC, 28-A, 31-F, 32-REC,

**CARTE 2 – AVANT**



**CARTE 3 - APRÈS**



**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [Règlements municipaux en vigueur et les règlements en processus d'adoption](#);

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 9 septembre 2024 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 20 août 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière